

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jonathan KURKIENCY, maire.

Absents excusés : Norbert LEMOINE (pouvoir à Françoise SCHOINDRE), Jhonny MOUTON (pouvoir à Frédéric MAUSSION), Sandrine GUILLARD (pouvoir à Bernard FRANCOIS), Jean-Pierre EDELMANN.

BUDGET COMMUNE 2017

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif général de 2017.

La section fonctionnement est équilibrée avec 717 425,85 € en dépenses et recettes.

La section investissement est excédentaire avec 330 888,31 € en dépenses et 331 223,85 € en recettes.

Le budget est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Le maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition de l'année précédente. Il est proposé de maintenir les taux pour 2017, à savoir :

- taxe d'habitation : 18,06 %,
- taxe foncier bâti : 9,95 %,
- taxe foncier non bâti : 19,54 %
- CFE : 17,49 %.

Le conseil municipal unanime décide de maintenir les taux d'imposition pur 2017.

BUDGET EAU 2017

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'eau de 2017.

La section fonctionnement est équilibrée avec 126 325,75 € en dépenses et recettes.

La section investissement est équilibrée avec 126 901,08 € en dépenses et recettes.

Le budget est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

TARIF DE L'EAU

Le maire rappelle au conseil que le prix de l'eau est calculé sur le prix du m³, majoré de diverses redevances (agence de bassin et antipollution). Cette année, la redevance anti-pollution reste inchangée. Le maire propose de maintenir le prix de l'eau, redevances incluses à 1,32 €/m³, détaillé comme suit :

- eau : 0,92 € le m³,
- agence de bassin : 0,05 €,
- redevance antipollution : 0,35 €.

Accord unanime du conseil municipal.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le maire présente au conseil municipal le début du programme d'investissements. Plusieurs devis ont été demandés pour chaque programme.

- Plateforme du city stade : devis de Valantin, Prestini et Derappe. A l'unanimité, le devis de l'entreprise Valantin d'un montant de 23 000 € H.T. est accepté.
- Dalle à sel : devis de Valantin, Prestini et Adami. Le devis de l'entreprise Valantin d'un montant de 8 165 € H.T. est accepté par 13 voix pour et 1 abstention (Pascale GREIBER).
La dotation de solidarité sera sollicitée pour ces travaux.
- Curage de fossé : devis de Valantin et Prestini. Le devis de l'entreprise Valantin d'un montant de 1 135 € H.T. est accepté par 13 voix pour et 1 abstention (Pascale GREIBER).